

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**Compte rendu succinct de la 1065e réunion du CAD tenue le 10 septembre 2019**

Le projet révisé du compte rendu succinct [DCD/DAC/M(2019)8/REV1] a été soumis au Comité pour approbation par la procédure écrite.  
Aucun commentaire n'a été fait à la date butoir fixée, le compte rendu est donc considéré comme approuvé, publié comme final et déclassifié.

Personne à contacter : Eric Bensel ; [eric.bensel@oecd.org](mailto:eric.bensel@oecd.org)

**JT03454300**

## **Compte rendu succinct de la 1065e réunion du CAD tenue le 10 septembre 2019**

### **Item 1. Allocution de bienvenue et adoption de l'ordre du jour**

1. La Présidente du CAD souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués ayant rejoint le Comité pendant les vacances d'été et annonce que l'ordre du jour sera réorganisé pour inverser les points 4 et 7. L'Allemagne demande que le point relatif au financement privé (actuellement le point 4) soit présenté pour examen et non pour décision. La Présidente demande ensuite au Comité d'adopter l'ordre du jour de la réunion, ce qu'il fait sans autre modification.

### **Item 2. Approbation des projets de comptes rendus succincts**

2. Le Comité approuve le compte rendu de la réunion de juin et convient de le déclassifier. Quelques membres (les États-Unis, le Japon et l'Union européenne) ont des observations à formuler au sujet du compte rendu succinct de la réunion de juillet, qu'ils transmettront au Secrétariat. Ce dernier diffusera ensuite à nouveau le compte rendu pour approbation selon la procédure écrite.

### **Item 3. Exposé du Directeur de la DCD et de la Présidente du CAD**

3. Dans un courrier électronique envoyé la veille, le Directeur et la Présidente ont informé le Comité de plusieurs évolutions et axes de travail. La Présidente a en particulier mis en relief les résultats de la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), tenue en juillet à New York. Les participants y ont souligné la nécessité de revitaliser le PMCED, notamment en apportant la preuve à la communauté internationale de la pertinence de la question de l'efficacité du développement pour la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Lors de la présentation à venir des conclusions du Rapport de suivi mondial aux membres du CAD (probablement en novembre), le Comité souhaiterait élargir la discussion pour examiner également les implications, pour les membres du CAD, de la poursuite des travaux du Partenariat. Les coprésidents du PMCED organiseront une retraite les 15 et 16 octobre, dont les résultats alimenteront l'échange de vues du CAD qui se tiendra au mois de novembre.

### **Item 4. Le financement privé à l'appui du développement durable**

4. Le Secrétariat présente une proposition visant à établir une communauté de pratique comme moyen d'associer le secteur privé à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Les membres se félicitent des travaux menés par le Secrétariat concernant la mobilisation et la mesure du financement privé à l'appui du développement durable et formulent des observations sur les termes de référence proposés pour la communauté de pratique. Ils demandent en particulier des précisions supplémentaires sur les résultats/produits attendus ainsi qu'une indication des mesures incitatives visant à faciliter la participation du secteur privé, la nécessité d'éviter de dupliquer des initiatives déjà existantes, et une explication de l'avantage comparatif de la communauté par rapport aux nombreux partenariats et initiatives déjà en place (au sein et en dehors de l'OCDE), qui ont également vocation à instaurer une collaboration avec le secteur privé. Le Comité décide de reporter la décision relative à l'établissement de la communauté de pratique et d'examiner une proposition révisée soumise par le Secrétariat pour accord lors d'une future réunion formelle (probablement la réunion de novembre). La Présidente invite le Comité à adresser ses observations par écrit au Secrétariat et suggère de constituer un petit groupe de membres ayant des points de vue divergents pour élaborer la nouvelle proposition de concert avec le Secrétariat.

### **Item 5. Le financement mixte dans le domaine de l'eau et de l'assainissement**

5. Le financement des activités dans le domaine de l'eau est un préalable indispensable à la réalisation de l'ensemble des ODD. Toutefois, à ce jour, les apports de financements commerciaux ciblant le secteur de l'eau ont été généralement d'un volume limité. Au cours de cette session, la Direction de la coopération pour le développement et la Direction de l'environnement présentent les résultats d'une publication conjointe consacrée à l'adaptation du financement mixte aux investissements dans le secteur de l'eau. Le rapport intitulé « *Making Blended Finance Work for Water and Sanitation – Unlocking Commercial*

*Finance for SDG 6* » évalue la situation et le potentiel que représente le financement mixte pour les investissements dans le secteur de l'eau, s'appuyant sur l'analyse de trois sous-secteurs : 1) les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, 2) les solutions d'assainissement hors réseau à petite échelle et 3) les infrastructures hydrauliques multifonctionnelles et les approches paysagères.

6. Les délégués du CAD soulignent la pertinence de ces travaux et du secteur de l'eau et de l'assainissement en général pour l'égalité femmes-hommes, mettent l'accent sur l'utilité du financement mixte comme instrument de développement des marchés, mettent en relief la pertinence de la coordination au niveau des transactions et des politiques, ainsi que l'indique le rapport, et soulignent la nécessité de fournir des données plus nombreuses sur d'autres secteurs ayant une utilité pour atteindre l'objectif de ne laisser personne de côté, à l'instar de l'agriculture, et de définir des modalités de partage des risques et des bénéfices dans le cadre des dispositifs de financement mixte. Le Secrétariat met l'accent sur le fait que ces deux derniers aspects en particulier seront étudiés par le Réseau de financement et d'investissement en faveur des PME agricoles et de l'agriculture paysanne (SAFIN) et feront l'objet d'un examen en profondeur de l'OCDE afin de mieux appréhender le rôle réel et potentiel du financement mixte dans le secteur de l'agriculture, ainsi que par rapport au financement rural. La question du partage des risques et des bénéfices fera l'objet d'une analyse approfondie dans les orientations afférentes aux Principes du CAD de l'OCDE relatifs au financement mixte, lesquelles sont en cours d'élaboration. Un atelier visant à fournir des éléments à l'appui du « Principe 2 : Définir les modalités du financement mixte de telle sorte qu'il permette d'accroître la mobilisation de financements commerciaux » sera organisé le 10 octobre 2019.

#### **Item 6. Fiscalité et développement**

7. Le Centre de politique et d'administration fiscales (CTPA) de l'OCDE présente le Rapport annuel sur les relations internationales et le développement [COM/CTPA/CFA/DCD/DAC(2019)1] et décrit la nouvelle approche adoptée pour intégrer les aspects relatifs au développement dans l'ensemble des travaux menés par CTPA. Les membres se félicitent vivement de ces travaux et expriment leur ferme soutien à la nouvelle approche d'intégration. Ils prennent note de la diversité d'acteurs dans les domaines de la fiscalité et du développement et encouragent la coopération et la collaboration. Plusieurs membres exhortent en particulier à développer la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, en sus des activités d'assistance technique déjà menées. Enfin, la Présidente encourage les membres à se pencher sur les enseignements à tirer du modèle mis au point par CTPA et sur la manière dont il pourrait servir d'inspiration pour d'autres domaines de la coopération pour le développement.

8. Le Centre de politique et d'administration fiscales présente ensuite un document conjoint CTPA/DCD [COM/CTPA/CGA/DCD/CAD(2019)3]. Mme Marlene Parker, Présidente du sous-comité chargé du traitement fiscal des projets d'aide publique au développement (APD) des Nations Unies, et Jacques Sasseville, du Secrétariat des Nations Unies, présentent les travaux du sous-comité et demandent aux membres du CAD d'apporter leur soutien à l'élaboration de lignes directrices non contraignantes sur le traitement fiscal de l'APD. L'échange de vues reflète la diversité de points de vue des membres en ce qui concerne les demandes d'exemptions sur les biens et les services financés par l'APD. Plusieurs membres décrivent les évolutions survenues dernièrement au niveau des politiques et des pratiques, y compris les enseignements tirés du processus de suppression des exemptions générales. Les membres s'accordent sur le fait que des travaux supplémentaires sur la transparence, le recueil de données et l'établissement d'un état des lieux des politiques et des pratiques d'exemption fiscale en matière d'APD seraient utiles, notamment des échanges de vues au niveau technique avec les membres du CAD sur la collecte de données d'APD, les normes et les considérations relatives au financement.

#### **Item 7. Apprentissage entre pairs concernant l'intégration des questions relatives à l'environnement dans les activités de coopération pour le développement**

9. La Présidente du CAD présente ce point en faisant observer qu'il faudrait sans plus tarder accorder aux questions relatives à l'environnement et au climat un intérêt au moins aussi soutenu qu'à la problématique du développement, faute de quoi nous perdrons le soutien des jeunes. Elle relève que l'apprentissage est une dimension importante des travaux du CAD et que les résultats de cet exercice

d'apprentissage entre pairs sont importants pour tous les membres, étant donné que seulement 29 % de l'APD bilatérale ventilable sont destinés au secteur de l'environnement. Il faut faire mieux au niveau collectif. Le Secrétariat souligne que le processus d'intégration est difficile et fait observer que si les membres ne parviennent pas à intégrer les questions relatives à l'environnement et au climat dans leurs activités de coopération pour le développement, alors l'occasion sera manquée, au niveau collectif, de tout mettre en œuvre pour instaurer un développement durable pour la génération actuelle et, surtout, pour les générations à venir. La mise en œuvre des cinq composantes fondamentales définies dans le cadre de l'exercice d'apprentissage entre pairs permettra aux membres et à d'autres fournisseurs de coopération pour le développement de faire mieux que simplement « ne pas nuire » en veillant à saisir toutes les occasions de mener une action bénéfique pour l'environnement.

10. Les délégués saluent unanimement les résultats de l'exercice d'apprentissage entre pairs consacré à l'intégration des questions relatives à l'environnement et encouragent le Secrétariat à incorporer les enseignements tirés dans les futurs examens par les pairs. Les membres qui ont fait l'objet de visites d'apprentissage mutuel ou qui ont participé à de telles visites mettent l'accent sur l'opportunité et l'extrême utilité de cette expérience, en particulier les conseils prodigués par les pairs invités concernant la manière d'améliorer leurs propres pratiques en matière d'intégration des questions relatives à l'environnement. Ils encouragent le Réseau du CAD sur l'environnement et la coopération pour le développement (ENVIRONET) à étudier la possibilité de mener des travaux communs et notamment d'échanger des bonnes pratiques en matière d'intégration ainsi que des approches de la coordination avec des organisations multilatérales. Plusieurs membres proposent des modifications au texte, notamment l'ajout d'une référence à la désertification, l'établissement de liens clairs avec les contributions déterminées au niveau national apportées par les pays partenaires et la mise en exergue de l'importance de répondre aux demandes des acteurs nationaux.

11. Le Secrétariat informe le Comité que le rapport sera finalisé et publié le 15 octobre 2019 et que les résultats seront partagés lors des réunions à venir des réseaux stratégiques du CAD. Un autre exercice d'apprentissage entre pairs (consacré à l'innovation dans la coopération pour le développement) est en cours et les membres sont invités à avancer des propositions d'exercices futurs.

#### **Item 8. Synthèse des conclusions**

12. Le Secrétariat fait la synthèse des décisions, points d'action et étapes futures convenus lors de la présente réunion. Le Secrétariat diffusera cette synthèse auprès des membres du Comité par voie électronique.

#### **Item 9. Questions diverses**

13. La représentante de la République tchèque annonce que son pays co-organisera (avec l'OCDE, la Lettonie et la Lituanie) une manifestation à haut niveau intitulée « *Placing Well-being at the Heart of Climate Policy: Accelerating mitigation actions and achieving well-being benefits* » (« Le bien-être au cœur de la politique climatique : accélérer la mise en œuvre des mesures d'atténuation et améliorer le bien-être ») lors du Sommet Action Climat des Nations Unies qui se tiendra le 23 septembre à New York.

14. La représentante de la Pologne demande à recevoir de plus amples détails sur la manifestation du 11 décembre consacrée à l'apprentissage entre pairs. Le Secrétariat répond que cette manifestation est la concrétisation d'un engagement énoncé dans le Programme de travail et Budget du CAD visant à présenter les problématiques mises au jour par les examens par les pairs réalisés au cours de cette année ou des deux dernières années. Le Secrétariat invite les membres à faire part de leur avis concernant les thèmes prioritaires à cibler lors de cette manifestation.